

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°33 - publié le 26 février 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 18

REUNION DU 25/03/2025

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Jean Marie PION, Pierre FAURIE

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Info : Participation des joueurs de catégorie U20 aux championnats seniors

Suite à de nombreuses questions concernant la situation des clubs disposant d'une équipe U20 engagée dans les championnats U20 D1 ou U20 D2, et déclarant forfait pour une ou plusieurs rencontres, et les conséquences sur un forfait automatique éventuel des équipes seniors considérées inférieures, la réponse est NON.»

EXEMPLES de hiérarchie des équipes :

*L'équipe U20D1 est dite supérieure aux équipes seniors D2,D3, D4 et D5 (équipes inférieures)

*L'équipe U20D2 est dite supérieure aux équipes seniors D3, D4, D5 (équipes inférieures)"

Pour information ci-dessous le texte relatif à la situation des joueurs:

télécharger le communiqué : [CRR : modification d'application de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF](#)

- *Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*



Rectificatif au dossier n° 52 du PV n° 17 du 18/03/2025

Match n° 28590146, FC Chabeuil 2 – AC de l'Allet 1, Seniors D3 poule c du 22/02/2025

Suite à une erreur concernant la suspension de l'éducateur FRIANT Dylan licence n° 2588542548, il est écrit :

L'éducateur FRIANT Dylan licence n° 2588542548 est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'effet le 24/03/2025 conformément à l'article 132 des Règlements du District.

Il faut :

L'éducateur **BOUKARI Mohamed** licence n° 2543809060 club **FC de l'ALLET** est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'effet le **31/03/2025** conformément à l'article 132 des Règlements du District

DOSSIER n° 59

Match n° 28589347, AS Valensoles 1 / Fc Turquoise 1, Seniors D4 poule D du 08/03/2025

Réserve d'avant match posée par le capitaine de AS Valensoles portant sur la qualification et/ ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Fc Turquoise, certains sont en état de suspension lors de la présente rencontre.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du club de As Valensoles le 10/03/2025.

Considérant que sur décision du 21/01/2025, la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire réforme la décision de la commission de Discipline du District Drôme Ardèche du 13/11/2024 et rétablit les joueurs de la rencontre sus-citée de l'équipe de Fc Turquoise dans leur droit, seuls 4 joueurs qui ne font pas parti de la rencontre sus-citée restent suspendus pour 9 mois.

En conséquence, la commission des Règlement rejette la réclamation comme non fondée.

DOSSIER n° 60

Match n°28589348, FC Turquoise 1 / Montélier US 2, Seniors D4 poule D du 16/03/2025

Réclamation d'après match du club de Montélier US portant sur la qualification et la participation des joueurs Ahmed MABCHOUR et Bedir ARSLANTAS du club de FC Turquoise, ces derniers sont suspendus pour la saison 2024/2025.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du club de As Valensoles le 18/03/2025.

Considérant que sur décision du 21/01/2025, la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire réforme la décision de la commission de Discipline du District Drôme Ardèche du 13/11/2024 et rétablit les joueurs Ahmed MABCHOUR licence n° 2548585183 et Bedir ARSLANTAS licence n° 2548517170 dans leur droit.



En conséquence, la commission des Règlements rejette la réclamation comme non fondée.

DOSSIER N° 61

Match n°53074500, St Restitut 1 / Et Malissard, U17 D4 poule D du 08/03/2025

Réclamation d'après match posée par le club de St Restitut pour le motif suivant :

« L'équipe U17 de Malissard a inscrit sur la feuille de match plus de 1 joueur avec le cachet mutation hors période ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la de la réclamation d'après match par courrier électronique le 10/03/2025 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Malissard en date du 18/04/2025 qui nous a fait part de ses remarques.

Après vérification du fichier des licences, il ressort que 3 joueurs possèdent une licence avec le cachet mutation hors période :

- ROUMEAS Marius licence 2548290836
- NOUGIER Theo licence 2548156581
- MAHSEREDJIAN Mouses licence 2548129607

Considérant que l'article 42 c) des Règlements sportifs du District indique: *« Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale ».*

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Malissard, les éléments apportés dans la réponse par le club de Malissard ne peuvent être règlementairement retenus.

En application des articles 16 des Règlements du District :

St Restitut 1 : 0 point, 0 but (résultat inchangé, réclamation après match)

Malissard 1 : -(moins) 3 points, 0 but

Le compte du club Malissard sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 62

Match n° 28618812, US Montélimar 2 / CO Donzère 1, Seniors D2 poule B du 15/03/2025 (match non joué)

Réclamation du club du CO Donzère contestant l'arrêté municipal sur le stade de Tropenas de Montélimar pour la journée du 15/03/2025.



S'agissant de l'arrêté municipal la Commission relève à l'analyse du document produit :
- en la forme, qu'il a été « **créé** » à l'aide d'un logiciel de traitement de texte ouvert; qu'étant non verrouillé et « **éditable** », il **peut être modifié** à tout moment (contenu du texte ou taille de la police de caractères) par n'importe quel ordinateur ou téléphone mobile; qu'il ne correspond pas au format habituellement utilisé pour les copies d'arrêtés municipaux publiés; étant observé que le sceau de la mairie apparaît à l'écran sous le format d'un élément rapporté.

Pour ces motifs, la Commission en conclut que le document produit par le US Montélimar n'est pas de nature à justifier l'impraticabilité du terrain sur lequel devait évoluer son équipe Senior D2 poule B et à entraîner le report de la rencontre. En conséquence elle donne match perdu par pénalité à l'équipe séniors de l'US Montélimar.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

US Montélimar 2 : - (moins) 1 point ; 0 but
CO Donzère 1 : 3 points ; 3 buts

Le compte du club US Montélimar sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 63

Match n°30132036, Chateauneuf du Rhone 1 / FC Vallon Pont d'Arc 1 , U17 D3 du 22/03/2025

Réserve d'avant match du dirigeant de l'équipe de Chateauneuf du Rhone portant sur la qualification et/ou la participation des joueurs Lenny GAGNE n°2547491086 et Joseph WINDOWS n°2546726107, du club FC vallon Pont D'Arc, pour le motif suivant ; sont inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueur muté hors période.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réserve d'avant match par courrier électronique le 24/03/2025 pour la dire recevable.

Après vérification du fichier des licences, il ressort que les 2 joueurs possèdent une licence avec le cachet mutation hors période :

- Lenny GAGNE licence n°2547491086
- Joseph WINDOWS licence n°2546726107

Considérant que l'article 42 c) des Règlements sportifs du District indique:«*Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale*».

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

Chateauneuf du Rhone 1 : 3 points ; 3 buts
Vallon Pont d'Arc 1 : - (moins) 1 point ; 0 but



Le compte du club Vallon Pont d'Arc sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 64

Match n° 28596703, ACE Fc 1 / Bren Fc 2, Seniors D4 poule C du 23/03/2025

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, l'équipe de Bren a débuté le match avec 8 joueurs. l'équipe de Bren étant réduite à moins de 8 joueurs à la 60^{ème} mn, l'arbitre a mis un terme à la rencontre,. Le score était à ce moment de 10 à 0 pour ACE Fc

La commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de Bren

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

Fc ACE : 3 points ; 10 buts

Fc Bren : 0 point ; 0 but

Dossier transmis à la commission de la compétition Jeunes aux fins d'homologation.

Le Président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

P.V. DE RECEPTION

Semaine du 17 au 23 mars 2025

DOSSIERS

A 24/25-08 :

Le FC MONTELIMAR interjetant un appel contre une décision de la commission des règlements concernant la qualification de joueurs

Match : FC Montélimar1 / US Montélimar, séniors D2, poule B du 09/03/2025

AR 24/25-09 :

L'AS SUD ARDECHE interjetant un appel contre une décision de la commission des règlements concernant la qualification de joueurs

Match : AS Sud Ardèche/US portes Hautes Cévennes, séniors D4, poule F

Le Président de la Commission d'Appel Règlementaire
Jean-Yves COQUELLE





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du 24/03/2025

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer **le numéro du match**

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Suite à de nombreux reports de Matches, les matchs sont programmés sur des jours fériés, vous avez la possibilité d'avancer les rencontres en semaine, avec accord des 2 Clubs, si l'éclairage est homologué.

Les deux dernières journées étant fixées au 18 et 25 Mai à 13h pour les levers de rideau et 15h pour les matchs principaux, **aucun report ne sera autorisé après cette date.**





- **Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal**

Au vu du nombre de rencontres reportées certains matchs sont susceptibles d'être reportés en semaine. La dernière journée de rattrapage est fixée au 11 mai, après cette date aucun match ne sera reporté. Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers.

- **Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME**

Au vu du nombre de rencontres reportées certains matchs sont susceptibles d'être reportés en semaine. La dernière journée de rattrapage est fixée au 11 mai, après cette date aucun match ne sera reporté. Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers.

- **Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU**

- **Responsable délégation: Éric THIVOLLE**

- **Coupe René GIRAUD ET Xavier BOUVIER :**

- Les quarts de finale des deux coupes auront lieu le 29 et 30 mars 2025
- Les demi-finales des deux coupes auront lieu le 19 et 20 avril 2025

- **Responsable vétérans : FOUYAT Camille**

Championnat :

La dernière journée de championnat qui devait avoir lieu le 23 mai a été décalée au 30 mai 2025 suite aux nombreux reports et pour faciliter la bonne tenue de la fin du championnat.

Merci de vérifier régulièrement vos calendriers et de contacter votre responsable en cas de problème.

Des matchs de championnat sont prévus le 02 et le 09 mai. Si vous souhaitez jouer ses rencontres le mercredi ou le jeudi soir plutôt que le vendredi il suffit de prévenir votre responsable. Il est obligatoire que les deux équipes soient d'accord pour des changements de dates !

COUPE VÉTÉRANS

Les quarts de finale auront lieu le 28 mars 2025 et **la tenue du match est obligatoire. Aucun report ne sera toléré.** Si votre terrain n'est pas praticable merci de trouver un terrain de repli. Dans le cas contraire vous aurez match perdu.

Les demi-finales auront lieu le 18 avril

La finale aura lieu le week-end 14/15 juin.

En cas d'intempéries, un arrêté municipal sera obligatoire !





Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion électronique du 24 / 03 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

AS BERG HELVIE :

U11 le 31 Mai 2025,

U13 le 01 Juin 2025.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PLANNING SAISON U6 et U7 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.





L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues).

De part cette évolution nous pouvons faire les modifications avec une mise à jour instantanée. Nous vous demandons de consulter régulièrement cette rubrique surtout en début de phase.

Vous pouvez également sur Footclubs renseigner le déroulement de vos plateaux et joindre votre fiche Plateau.

Prochains Plateaux : Samedi 29 Mars à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PLANNING SAISON U8 et U9 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>
puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues)

De part cette évolution nous pouvons faire les modifications avec une mise à jour instantanée. Nous vous demandons de consulter régulièrement cette rubrique surtout en début de phase.

Vous pouvez également sur Footclubs renseigner le déroulement de vos plateaux et joindre votre fiche Plateau.

Prochains Plateaux : Samedi 29 Mars 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

MODIFICATION : BOURGEONS Poule F, retrait de l'équipe BARBIERES BRM 2.

Prochains Plateaux : Samedi 29 Mars 2025 à 10h00.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

FESTIVAL PITCH U13 :

Finale départementale le 05/04/2025 à TOURNON.

Les premières rencontres ont été tirées le Jeudi 13 Mars lors de la soirée de tirage de l'ensemble des coupes du District :

VALENCE OL 2	VALENCE FC
RHONE CRUSSOL FOOT 07	VALENCE OL 1
FC TRICASTIN	US VAL D'AY
ES BEAUMONTELEGER	FC BOURG LES VALENCE
AS SUD ARDECHE 2	US DAVEZIEUX
OL SALAISE RHODIA 2	AS GENISSIEUX
AS SUD ARDECHE 1	AS ST BARTHELEMY VALS
OL CENTRE ARDECHE	RC TOURNON TAIN

Coupe Ch ANDRE :

Tirage au sort des plateaux ¼ Finales du 05 Avril :

05/04/2025	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Recevant	US 2 VALLONS	VALENCE FC	US DAVEZIEUX	US MOURS
	FC HAUTERIVES	VALENCE OL	ES BOULIEU ANNONAY	FC HERMITAGE
	FA LE TEIL MELAS	VALLON PT D'ARC FC	ES MALISSARD	FC PEAGE
	OL RUOMS	OL SAINT MONTAN	ESP HOSTUN	RHONE CRUSSOL F07

½ Finales : Le 24 Mai 2025 :

Vainqueur plateau B – Vainqueur plateau A,

Vainqueur plateau C – Vainqueur plateau D.

Finale le 14 Juin 2025.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.





CHAMPIONNATS

D1 :

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE 1 - GFHT 1, est programmée le 20/04/2025.

Les rencontres de la journée 13 du 16/03/2025 :

JS LIVRON – BG VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.

MONTELMAR FC – GFHT en retard est programmée le 27/04/2025.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 10 du 01/02/2025 :

US VAL D'AY – FC MUZOLAIS en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER - FC VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 12 du 16/02/2025 :

US MONTELMAR 2 - ENT CREST AOUSTE en retard est programmée le 06/04/2025.

Les rencontres de la journée 13 du 16/03/2025 :

US DROME PROVENCE – AS SUD ARDECHE 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

MONTELIER US – VALENCE FC en retard est programmée le 04/05/2025.

D3 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

FC HAUTERIVES GS – Ent FCC SASA USSM en retard est programmée le 06/04/2025.

FC CHATUZANGE GOUBET – Ent US2V ASR en retard est programmée le 06/04/2025.

FOOT MONT PILAT – Ent CHAT9 GAL ST BARTH en retard est programmée le 27/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

ES MALISSARD – ES CHOMERAC en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

FC VALLON – FC RHONE VALLEES en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

ST MONTAN OL – CHATO9 RHONE en retard est programmée le 27/04/2025.

ACE FC – ES CHOMERAC en retard est programmée le 04/05/2025.

La rencontre de la journée 6 du 30/03/2025 :

FC DIOIS – ATHLE FOOT CEVENNES est programmée le 05/04/2025.





D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

ES BOULIEU – AS VALENSOLLES en retard est programmée le 06/04/2025.

ES NORD DROME – FC PLATEAU ARDECHOIS en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 3 du 15/02/2025 :

ES SARRAS SP ST VAL 2 – AS DU DOLON en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

AS DOLON – FC BG PEAGE en retard est programmée le 27/04/2025.

ES SARRAS SP ST VAL 2 – O SALAISE RHODIA 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

ES NORD DROME – ES BOULIEU en retard est programmée le 27/04/2025

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

Ent USVJ/FCV2 - BARBIERES BRM (ici match inversé), en retard est programmée le 27/04/2025.

FC PORTOIS – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 20/04/2025. (Rectificatif)

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE – BARBIERES BRM en retard est programmée le 06/04/2025.

Ent USVJ/FCV 2 – Ent MEYSSE ROCHEMAURE en retard est programmée le 06/04/2025.

JS LIVRON 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

BARBIERES BRM - FC PORTOIS en retard est programmée le 04/05/2025.

Ent USVJ/FCV 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

Forfait journée : Ent FCC SASA USSM (U15D4 A J4).

D5 :

Poule A :

La rencontre de la journée 3 du 16/03/2025 :

Ent CHATO9 ST BARTH 2 – FOOT MONT PILAT 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US VAL D'AY 2 – Ent ST ALBAN/ROIFFIEUX, en retard est programmée le 06/04/2025.

RCF 07 3 - Ent ASD FCCBG USP 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

FC BOURG LES VALENCE 2 – US PONT LA ROCHE 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

RCF 07 3 - Ent FCLS BREN en retard est programmée le 27/04/2025.

Poule C :

La rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALENCE FC 2 – US MOURS 3 en retard est programmée le 26/04/2025.

ES BEAUMONTELEGER 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 27/04/2025.





ES MALISSARD 2 - US BEAUFORT, en retard est programmée le 27/04/2025.

CFHT 3 – Ent CHABEUIL MONTVENDRE, en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent CHABEUIL MONTVENDRE – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 04/05/2025.

La rencontre de la journée 4 du 23/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER 2 – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 20/04/2025.

La rencontre de la journée 5 du 23/02/2025 :

ES MALISSARD 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 04/05/2025.

Poule D :

Les rencontres de la journée 1 du 02/02/2025 :

ES CHOMERAC 2 – US MONTELIER 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent FCS RCS – OL CENTRE ARDECHE 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

ANCONE US – FC 540 en retard est programmée le 06/04/2025.

ES CHOMERAC 2 – ACE FC 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Poule E :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALS US – Ent USVJ/FCV3, en retard est programmée le 27/04/2025.

SC BG ST ANDEOL – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US ST JUST ST MARCEL – Ent MEYSSE ROCHEMAURE 2, en retard est programmée le 27/04/2025.

OL RUOMS – US VALS, en retard est programmée le 04/05/2025.

Ent USVJ/FCV 3 – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

Les rencontres de la journée 3 du 16/02/2025 :

SC BG ST ANDEOL – Ent USVJ/FCV3 en retard est programmée le 18/05/2025.

FC MONTELMAR 2 – FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 23/02/2025 :

FC TRICASTIN 2 – CO CHATO9 RH 2 en retard est programmée le 18/05/2025.

FC MONTELMAR 2 – SC BOURG ST ANDEOL le 04/05/2025.

Les rencontres de la journée 5 du 16/03/2025 :

SC BG ST ANDEOL – OL RUOMS en retard est programmée le 20/04/2025.

Ent USVJ/FCV 3– FC TRICASTIN 2 en retard est programmée le 20/04/2025.

Forfait Général : VALLIS AUREA FOOT (U15D5 A), FC EYRIEUX EMBROYE 3 (U15D5 D).





Modification du calendrier initial D3, D4, D5:

Compte tenu de la programmation des ¼ de finale de la Coupe Gilbert PESTRE le dimanche 05 Avril 2025, la journée n° 6 des compétitions D3, D4 et D5 initialement prévue au 05/04/2025 est anticipée au 30/03/2025.

COUPE CREDIT AGRICOLE JP QUINTIN :

Date ¼ de finale : 06/04/2025.

Date ½ Finale : 20/04/2025.

COUPE Gilbert PESTRE :

Date ¼ de finale : 06/04/2025.

Date ½ Finale : 20/04/2025.

Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

L'équipe initialement engagée en Coupe Gilbert PESTRE sous l'appellation Ent ASD FCCBG USP 2 devenant l'équipe supérieure de la catégorie, et l'appellation ne pouvant être modifiée dans l'application de gestion des compétitions pour la compétition Coupe Gilbert PESTRE, cette équipe portera toujours le numéro 2 (bien qu'équipe supérieure) pour la Coupe Gilbert PESTRE, à compter du tour 1/16^e finale.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE ERM VALLON - Ch VIVIER BOUDRIER :

Le tirage des quarts de finales est en ligne. Les rencontres se joueront le 05/04/25.

CHAMPIONNAT

D1 :

Les rencontres de la journée 13 du 15/03/2025 :

RHONE CRUSSOL 2 – AS SUD ARDECHE en retard est programmée le 26/04/2025.

VALLIS AUREA – RHONE VALLEES FC en retard est programmée le 26/04/2025.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 11 du 08/02/2025 :

FC MUZOLAIS – FC ANNONAY en retard est programmée le 19/04/2025. (Rectificatif)





Les rencontres de la journée 13 du 15/03/2025 :

ANNONAY FC / GF HERMITAGE TOURNON en retard est programmée le 26/04/2025.

FOOT MONT PILAT / Ent BOULIEU-BOURG en retard est programmée le 26/04/2025.

MOURS US – Ent ASD FCCBG USP en retard est programmée le 26/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 11 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – JS LIVRON en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 13 du 15/03/2025 :

FC MONTELIMAR – AS ST MARCEL VALENCE en retard est programmée le 05/04/2025.

OL CENTRE ARDECHE – FC BOURG LES VALENCE en retard est programmée le 26/04/2025.

La rencontre de la journée 14 du 22/03/2025 :

ASF PIERRELATTE – O. CENTRE ARDECHE est programmée le 19/04/2025.

D3 :

Poule A :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

US PONT LA ROCHE – Ent CHEYLARD SASA USSM est programmée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 4 du 15/03/2025 :

MONTELIER US – BREN FC est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

US DROME PROVENCE – AS VEORE MONTOISON, en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

FC VALLON – FC BOURG LES VALENCE 2, en retard est programmée le 19/04/2025. (Rectificatif)

ES BEAUMONTELEGER – US ST JUST ST MARCEL, en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :

Ent USVJ/FCV 2 – US ST JUST ST MARCEL, en retard est programmée le 19/04/2025.

ES BEAUMONTELEGER – CO CHATO9 RHONE, en retard est programmée le 19/04/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 5 du 15/03/2025 :

JS St PAUL ROMANS – AS DOLON, en retard est programmée le 05/04/2025.

AS CORNAS 2 – US MONTMEYRAN en retard est programmée le 05/04/2025.

FC PLATEAU ARDECHOIS – FC MUZOLAIS 2 en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

Ent ST ALBAN ROIFFIEUX – ROMANS PS, en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :





LAPEYROUSE M – Ent CHATO9 ST BARTH, en retard est programmée le 05/04/2025.
FC HAUTERIVES GS – Ent US 2 VALLONS ASR en retard est programmée le 05/04/2025.
AS ST MARCEL VALENCE 2 – ROMANS PS en retard est programmée le 19/04/2025.
Ent ST ALBAN ROIFFIEUX – BARBIERES BRM 2, en retard est programmée le 19/04/2025.

La rencontre de la journée 5 du 22/03/2025 :

ST CYR FCF 1 – AS ST MARCELLOISE 2, est programmée le 05/04/2025.

Poule C :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL 1 – JS LIVRON 2 Traitement en commission.

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025, reprogrammée le 08/03/2025 :

JS LIVRON 2 – FA LE TEIL MELAS Traitement en commission.

Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL 1 – US PORTES HT CEVENNES, en retard est programmée le 05/04/2025.
Ent ECA ACE 2 – Ent ASSAF ST DIDIER 3 en retard est programmée le 05/04/2025.
JS LIVRON 2 – ANCONE US en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 5 du 22/03/2025 :

ASF PIERRELATTE 2 – A. FOOT CEVENNE est programmée le 05/04/2025.
US PORTES HAUTES CEVENNES – Ent ECA ACE est programmée le 19/04/2025.
LE TEIL MELAS – BOURG ST ANDEOL es programmée le 26/04/2025.

Poule D :

Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :

ST RESTITUT FC – MONTELIER US 2, en retard est programmée le 05/04/2025.
FC EYRIEUX EMBROYE 2 – ES CHOMERAC en retard est programmée le 05/04/2025.
ES MALISSARD – VALLEE DOUX AS en retard est programmée le 05/04/2025.
FC ROCHEGUDE – AS VEORE MONTOISON en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 5 du 22/03/2025 :

VALLEE DU DOUX – FC EYRIEUX 2 est programmée le 19/04/2025.
ES CHOMERACOISE – FC ROCHEGUDE est programmée le 19/04/2025.

Forfaits journée : AS PIERRELATTE (U17D4 C J4) ; FC RAMBERTOI (U17D4 A J5).

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.





INFORMATION IMPORTANTE U20

Suite à de nombreuses questions concernant la situation des clubs disposant d'une équipe U20 engagée dans les championnats U20D1 ou U20D2, et déclarant forfait pour une ou plusieurs rencontres, et les conséquences sur un forfait automatique éventuel des équipes seniors considérées inférieures, la réponse est NON.

Exemples de hiérarchie des équipes :

- L'équipe U20D1 est dite supérieure aux équipes seniors D2, D3, D4 et D5.
- L'équipe U20D2 est dite supérieure aux équipes seniors D3, D4 et D5.

Pour information ci-dessous le texte relatif à la situation des joueurs:

<https://drome-ardeche.fff.fr/simple/participation-des-joueurs-u20-aux-championnats-seniors/>

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U20D1 :

La rencontre de la journée 3 du 28/09/2024 :

SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 12 du 01/02/2025 :

FC MONTELMAR – GFHT est programmée le 19/04/2025 (Rectificatif).

La rencontre de la journée 13 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – SC BOURG ST ANDEOL est reprogrammée le 01/05/2025 (Rectificatif).

Les rencontres de la journée 15 du 08/03/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL – FC MONTELMAR est programmée le 26/04/2025.

OL SALAISE RHODIA – US VALLEE JABRON est programmée le 19/04/2025.

Les rencontres de la journée 16 du 15/03/2025 :

US VALLEE JABRON – AS SUD ARDECHE est programmée le 26/04/2025.

FC MONTELMAR – ES CHOMERAC est programmée le 10/05/2025.

Les rencontres de la journée 17 du 22/03/2025 :

OL SALAISE RHODIA – ES BOULIEU LES ANNONAY est programmée le 05/04/2025.

ASF PIERRELATTE – FC MONTELMAR est programmée le 19/04/2025 (ou 26/04/2025).

BOURG ST ANDEOL - US VALLEE DU JABRON est reportée.

Forfait journée : US MONTELMAR (U20 D1 J15) – ES CHOMERAC (U20 D1 J17)

U20D2 :





Poule A

La rencontre de la journée 3 du 25/01/2025 reportée au 01/03/2025 :

FA LE TEIL MELAS – JOYEUSE ST PAUL est reportée en attente retour décision disciplinaire.

La rencontre de la journée 4 du 01/02/2025 :

JOYEUSE ST PAUL – FC BOURG LES VALENCE est reprogrammée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent MONTELIER CHABEUIL – AS ST MARCEL VALENCE est reprogrammée le 19/04/2025.

FC BOURG LES VALENCE - Ent CHATELET ESND est reprogrammée le 19/04/2025.

La rencontre de la journée 7 du 08/03/2025 :

FC BOURG LES VALENCE – FA LE TEIL MELAS est reportée en attente retour décision disciplinaire.

La rencontre de la journée 8 du 15/03/2025 :

FA LE TEIL MELAS – AS ST MARCEL VALENCE est soumise au retour décision disciplinaire.

FC EYRIEUX EMBROYE – Ent CHATELET ESND est reprogrammée le 05/04/2025.

FOOT MONT PILAT – FC BOURG LES VALENCE est reprogrammée le 26/04/2025.

Ent MONTELIER CHABEUIL - JOYEUSE ST PAUL est reprogrammée le 26/04/2025.

Poule B

Les rencontres de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – VALENCE FC est reprogrammée le 05/04/2025.

CORNAS – Ent BERG HELVIE RUOMS est reprogrammée le 19/04/2025.

Les rencontres de la journée 8 du 15/03/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – ST CYR FELINES est reprogrammée le 19/04/2025.

La rencontre de la journée 9 du 22/03/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – ENT BERG HELVIE RUOMS est reportée.

Forfait journée : JOYEUSE ST PAUL (U20 D2 J09) – AVS SUD ARDECHE FOOT 2 (U20 D2 J09)

Coupe Georges ETIENNE :

Le tirage des quarts de finales est en ligne. Les rencontres se joueront le 05/04/25.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 30

CARNET NOIR

La CDA présente toutes ces condoléances à FARNIER Jean pour la perte de son papa. Toutes nos pensées l'accompagnent dans ce moment douloureux.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK END DU 29 ET 30 MARS 2025

• **BRUNEL NICOLAS (06-70-31-54-43)** Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur

STATUT DE L'ARBITRAGE INFORMATION: LES TROIS DERNIERES JOURNÉES

La CDA vous rappelle que pour couvrir votre club au regard du Statut de l'Arbitrage, vous devez arbitrer un week-end parmi les trois derniers de compétitions. Et que vous soyez un arbitre, jeune, adulte, stagiaire ou féminine.

A savoir :

- **ADULTES : 03-04 Mai / 18 Mai / 24 Mai**
- **JEUNES: 12-13 Avril / 17-18 Mai / 23-24 Mai**

Merci d'en prendre note et de faire le nécessaire afin de couvrir votre club.

Également, le nombre de week-end total est le suivant :

- **ADULTES:** 18 week-end
- **JEUNES & FÉMININES:** 15 week-ends
- **STAGIAIRES ADULTES:** 9 week-ends
- **STAGIAIRES JEUNES & STAGIAIRES FÉMININES :** 7 week-ends

FINALE U 13 PITCH

Voici les arbitres sélectionnés pour les finales U13 Pitch qui auront lieu le samedi 05 avril 2025 à Tournon sur Rhône – le rendez-vous est fixé à 10h à côté de la tribune du terrain honneur (herbe).

- BEN CHAHED Nassim
- BERTRAND Djouliau
- CHALLIT Jules
- DIORE Antonin
- LOUCHAMI Mathys
- VALENTIN Éloïse
- DESSEMOND Evan





- ALMAGRO Jalane
- AYDIN Munzur
- COMTE Nolan
- KHELFI Wacel
- VALENTIN Alix
- SEKRANI Naim
- TABCHICHE Wassim
- LAURENT Luigi
- RAMOS FERRO Nilton

INFORMATION POUR TOUS LES ARBITRES

Merci d'envoyer un SMS à Baptiste au 06 15 60 01 54 afin qu'il puisse enregistrer vos numéros avec facilité.
Un simple NOM – Prénom est suffisant.

INFORMATION SENIORS D4

La commission demande à tous les arbitres **seniors D4** de nous envoyer un RIB sur la boîte mail de la commission (arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

RECYCLAGE TOUTES CATEGORIES

Le rattrapage des recyclages aura lieu le **samedi 29 mars 2025**.

Le rendez-vous est fixé à **8h au Stade des Combes à Guilhaud-Granges**.

Fin du recyclage à 13h.

Il faudra vous munir d'une tenue de sport, crampons, nécessaire de toilettes, nécessaire de prise de note (stylo et cahier).

Les arbitres stagiaires (formés en aout 2024, octobre 2024, janvier 2025 et février 2025) **ne sont pas obligés d'être présents** mais peuvent l'être s'ils le souhaitent.

A noter, qu'en cas d'absence (excusée ou non – excepté les arbitres stagiaires (jeunes et adultes)), votre club sera amendé de 25€ et que vous perdrez 10 points sur votre note « Comportement ».

Voici la liste des arbitres convoqués :

D1

GUILLARD Sébastien

D2

KERBOGHOSSIAN Pierre

D3

BARBIER Jonathan

KAHLOULI Mohamed

PIGNON Kévin

ROSSINI Stéphane





D4

AMEUR Zouhaier
AMROUNE Samir
AURIC Frédéric
BARBOSA Laurent
BORNIER Ingrid
BOUKABOUS Nadir
BOURA Yssoufi
BOUVEYRON Rémi
CHANEGUIER Thomas
DADDA Djillali
DEYGAS Philippe
EL METTALSSI Hameza
GHARIBIAN Stéphane
GODET Cédric
HARDI Othmane
MAGNET Dorian
NAICH Mostafa
NOUTAI Zinsou
POULENARD Pierre
SAINTOIN David
ZAGUIA Rida
ZEROUALI Oualid

AAL & AAD

BEATTIE Eliott
BOURDEUX Clément
DELORME Lucie
MONTROT Mickaël
ROUBI Frédéric

JAD 1

AGOSTINO Angelo
BADAD Amine
DE CILLIA Brayan
DURAND Gohan
FOURNIER Thibaut
NAJIM Youness

JAD 2

BADAD Amir
CHAMBON Maël
CHASSIGNOLE Mathis
FRAISSE Sacha
MZOUGHJI Mohamed
ZEKRI Kaci



JAD 3

BOUSHABA Jasmine

MARMI Aimen

MINGAM Isam

PASCAL Malo

POLATOGLU Talip

YOUSSOUF Abou

CALENDRIER PREVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

MARS

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

COURRIERS DES ARBITRES

- **CHAMBON Sébastien** : justificatif absence recyclage JAD
- **GUILLARD Sébastien** : justificatif absence recyclage
- **MARMI Aimen** : justificatif absence recyclage
- **CHALLIT Jules** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **PINTO Patrick** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **DE JESUS Nivaldo** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **CELLE YOAN** : Envoi d'une attestation sur l'honneur
- **LAHOUSSE Jean Philippe** : Courriel suite à une erreur sur la FMI transmis à la commission compétente
- **DUMAS Anthony** : Courriel transmis à la commission compétente
- **BOBICHON Eloi** : Courriel transmis à la commission compétente
- **BOUDELAA Mourad** : Courriel transmis à la commission compétente
- **DA SILVA Patrice** : Courriel transmis à la commission compétente
- **WEBER Stéphane** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **CHASSIGNOLE Mathis** : Courriel lu et noté
- **BILLAL Aatillah** : envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un arrêté municipal.
- **WADJIB Imrane** : envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un forfait.
- **FARDADIS Nawfal**: envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un arrêté municipal.

Président CDA
Nicolas BRUNEL